

Le SPGQ et l'Agence du Revenu signent deux ententes

Bonne nouvelle pour nos membres de l'unité d'accréditation de l'Agence du Revenu (ARQ) : deux ententes viennent d'être conclues entre les parties syndicales et patronales. Le représentant du conseil d'unité de l'Agence du Revenu, monsieur Pierre Patoine, a signé ces ententes au nom des membres de l'ARQ. Il était accompagné de la représentante substitute, madame France Champagne, ainsi que du secrétaire du SPGQ, monsieur Jean Nadeau.

La première entente confirme l'ajustement à la hausse de la rémunération des agentes et agents de la gestion financière (AGF) qui auront désormais la même échelle salariale que les attachées et attachés d'administration (111) tout en conservant leur corps d'emploi actuel (103). La mesure est rétroactive au 1^{er} avril 2012. L'ajustement sera versé sur la paie du 24 janvier 2013.

La seconde entente modifie la procédure de règlements de griefs à l'ARQ. L'objectif est d'accélérer et de faciliter le traitement des griefs relatifs à l'application de la convention collective 2010-2015. Ce faisant, la procédure sera conforme à la réalité de l'Agence du Revenu qui ne fait plus partie de la fonction publique.

Les membres du SPGQ à l'ARQ s'étaient récemment prononcés en faveur des deux ententes.

La partie syndicale et la partie patronale de l'ARQ se sont dites fières d'avoir conclu ces deux ententes.



De gauche à droite : France Champagne, Pierre Patoine, Jean Nadeau, Line Paulin, Gilles Paquin, Gaétan Guérin

